

## Des financements de l'Etat dans l'enseignement supérieur en Poitou-Charentes

Session du 6 au 13 octobre 2014

Alors que les Contrats de Plan État-Régions (CPER) sont un vecteur majeur et structurant pour l'enseignement supérieur, la recherche et innovation, le Conseil économique social et environnemental Poitou-Charentes juge très inquiétante l'annonce de la baisse des crédits d'État prévus pour la période 2015-2020.

En effet, comparés aux 74,6 M€ du précédent CPER 2007-2014, les montants prévus par l'État seraient de 8,8 M€, soit une baisse de près de 89 %, une baisse qui remettrait en cause les cofinancements prévus au titre des fonds européens FEDER évalués à 28 M€.

Si ces chiffres se confirment, ils compromettent gravement les politiques engagées conjointement avec la Région et les collectivités territoriales tant au niveau de la recherche, de l'enseignement supérieur qu'au niveau des conditions de vie des étudiants et des personnels en région.

Dans ses rapports et avis<sup>1</sup>, le CESER réaffirme le rôle économique et social essentiel que jouent l'enseignement supérieur et la recherche pour le développement et l'attractivité du territoire.

La faiblesse des financements consacrés par l'État en la matière dans le CPER, loin d'améliorer la situation, contribuerait à l'aggraver en ne donnant pas au Poitou-Charentes les moyens pour maintenir la qualité des équipements nécessaires à une recherche de niveau international.

Dans un contexte de mise en concurrence des établissements, et cela au moment même où se construit la ComUE (Communauté d'Universités et d'Établissements) Poitiers, La Rochelle, Limoges, Tours, Orléans, le CESER Poitou-Charentes demande à l'État de revoir ses arbitrages afin que les budgets soient à la hauteur des priorités qu'il affiche en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de transfert de technologie en France.

<sup>1</sup> Rapport du CESER « Pour une stratégie ambitieuse de l'enseignement supérieur en Poitou-Charentes » - Janvier 2012  
Avis du CESER sur « L'Avenir du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Limousin-Poitou-Charentes » - Octobre 2013

**Vote sur la motion du CESER**  
**« Des financements de l'Etat**  
**dans l'enseignement supérieur en Poitou-Charentes »**

75 votants

**70 pour**

Mme Ranger, MM. Braud, Chartier, Dutruc (CCI)  
Mmes Arnaud-Boué, Soucaret, M. Renaudin (Medef)  
M. Bordonneau (Banques)  
M. Plassard (CJD)  
Mme Schwebel (CGPME)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
M. Kehl (UDES)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
Mme Brangé (UPAR)  
Mme Macheteau, MM. Marchand, Servant (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Péraudeau (Pêche)  
M. Viaud (Conchyliculture)  
Mmes Couturier, Escot, Quenette, Videau  
et MM. Dupire, Durand, Giraudeau, Jacquillard (CGT)  
Mmes Estevenet, Hérault, Rochet-Bisaro, MM. Epinoux, D. Gesson,  
Giret (CFDT)  
M. Marx (CFE-CGC)  
MM. Prévost, Roy (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Sauvêtre (URAF)  
M. Ruault (CAF)  
M. Landez (CODERPA)

M. Vilain (Aînés ruraux)  
Mme Manguy (UNEF)  
M. Marteau (URIOPSS)  
Mme Normand (Parents d'élèves)  
M. Jean (Enseignement supérieur)  
M. Niorthe (CRAJEP)  
M. Coassin(Sport)  
M. Triquet (Mutualité, coopération)  
Mme Sense (Mutualité française)  
M. Arsicot (CRESS)  
M. Agboton (Que choisir)  
M. Hummel (Futuroscope)  
M. Chevillon (PCN-LPO)  
Mme Debenais (GRAINE)  
M. Epron (CELEVAR)  
Mme Legrand, M. Hortolan (UCAPNE)  
Mme Gazeau (Réseau INPACT)  
M. Vinet (GEIQ Industries et BTP)  
M. Sibert (Logement)  
Mme Molinari (Locataires)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
Mme Pineau, MM. Gévaudan, Rouger (Personnalités qualifiées)

**5 abstentions**


MM. Bara, Barreau, Charré, Ferchaud, Patrac (FO)





Le Conseil Economique, Social et Environnemental Poitou-Charentes représente la société civile régionale organisée. Composé des organisations socio-professionnelles représentatives au niveau régional, le CESER, seconde assemblée de la Région, a un rôle consultatif auprès de l'assemblée délibérante qu'est le Conseil régional.

Force de propositions, incubateur d'idées, lieu de concertation, d'expertise collective et de recherche de convergence, le CESER apporte des avis au Conseil régional sur tout sujet relevant de ses compétences. Il travaille également sur des sujets d'intérêt régional en veillant à la prise en compte de problématiques relevant de l'économie, du social, de l'environnement et de la gouvernance : propositions de diagnostics et d'analyses prospectives, élaboration de préconisations concrètes, au plus près de la réalité quotidienne des habitants de Poitou-Charentes.



**Retrouvez l'ensemble des dossiers et publications du  
CESE Poitou-Charentes sur :**

**[www.cese-poitou-charentes.fr](http://www.cese-poitou-charentes.fr)**

**Suivez l'actualité du CESER en vous abonnant  
à la newsletter et à la lettre trimestrielle.**